FCP de droit français

LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES

RAPPORT ANNUEL

au 31 mars 2026

Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC 3

2. Rapport de gestion 4

3. Informations réglementaires 6

4. Certification du Commissaire aux Comptes 11

5. Comptes de l'exercice 16

6. Annexe(s) 42

Caractéristiques de l’OPC 43

Information SFDR 46

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de Lazard Frères Gestion pour le FCP **LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES** (Code ISIN : FR0010753616) a décidé :

- La modification de l'univers ESG ;
- La mise en place de deux outils de gestion de la liquidité pour ce FCP (les Gates et une extension du délai de préavis), conformément à la directive AIFM 2.

➢ **Date d'effet : 01/04/2026**

2. RAPPORT DE GESTION

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de : -2.28%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : + 4.13%

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Les annonces de Donald Trump sur les droits de douane ont provoqué un choc d'incertitude inédit, culminant le 2 avril 2025 avec l'annonce de hausses considérables sur la plupart des pays. La suspension partielle de ces mesures le 9 avril 2025, suivie de la signature d'accords bilatéraux successifs a ensuite permis une détente progressive. Depuis le 20 février 2026, les droits de douane mis en place via l'International Emergency Economic Powers Act ont été supprimés et remplacés quelques jours après par un droit de douane uniforme de 10%, applicable jusqu'à fin juillet 2026, après quoi le Congrès devra approuver leur prolongation. D'après les estimations du Yale Budget Lab, le taux moyen des droits de douane américains atteignait 11% en mars 2026, contre 2% en janvier 2025 et un pic à 21% en avril 2025. Face à ce choc protectionniste, les principales économies ont fait preuve de résilience.

La croissance américaine a été solide à +2,0% sur un an au quatrième trimestre 2025, soutenue principalement par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle. La fermeture du gouvernement fédéral entre le 1er octobre et le 12 novembre 2025, le plus long shutdown de l'histoire américaine, a toutefois nettement pesé sur la croissance trimestrielle en fin d'année. Les créations d'emplois ont ralenti à partir de l'été 2025, mais le taux de chômage n'a que légèrement augmenté, à 4,4% en février 2026. L'impact des droits de douane sur l'inflation totale a jusqu'à présent été modéré, les prix à la consommation progressant de + 2,4% sur un an en février 2026.

Les signes d'affaiblissement du marché du travail ont conduit la Fed à reprendre la baisse de son taux directeur à la fin de l'année 2025. Trois baisses consécutives de 25 points de base sont intervenues entre septembre et décembre 2025, le ramenant dans la fourchette de 3,50%-3,75%. Du côté des mesures non conventionnelles, la Fed est revenue à une politique d'expansion de son bilan en décembre 2025, un revirement justifié par la nécessité d'éviter des tensions sur le marché monétaire. Donald Trump a désigné Kevin Warsh pour succéder à Jerome Powell après la fin de son mandat, en mai 2026. Sur le plan budgétaire, le Congrès américain a adopté à l'été 2025 le projet de loi porté par Donald Trump.

La croissance de la zone euro est restée modérée à +1,2% sur un an au quatrième trimestre 2025, la résistance de la demande intérieure contrebalançant le frein du commerce extérieur. Les écarts de croissance entre pays ont été marqués : +2,7% en Espagne, +1,2% en France, +0,8% en Italie et +0,4% en Allemagne. Le taux de chômage est resté proche des plus bas à 6,1% en janvier 2026. L'inflation s'était stabilisée autour de 2% avant de remonter à +2,5% en mars 2026, sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie. Dans cet environnement, la BCE a interrompu son cycle d'assouplissement monétaire en septembre 2025, après deux baisses de son taux directeur au printemps 2025, ramenant le taux de dépôt à 2,00%. Sur le plan de la politique intérieure, François Bayrou a été contraint de démissionner à la suite de l'échec d'un vote de confiance le 8 septembre 2025. Il a été remplacé par Sébastien Lecornu, lui-même contraint de démissionner avant d'être finalement rappelé à ses fonctions. Le budget 2025 de la France a été définitivement adopté au début du mois de février 2026.
En Chine, la croissance a progressivement ralenti pour s'établir à +4,5% sur un an au quatrième trimestre 2025, portant la croissance sur l'ensemble de l'année 2025 à +5,0%, en ligne avec l'objectif fixé par le gouvernement. La demande intérieure a été freinée par la crise du secteur immobilier et les mesures visant à réduire les surcapacités industrielles. A l'inverse, le commerce extérieur a largement soutenu l'activité, l'excédent commercial atteignant un niveau record à près de 1 200 milliards de dollars en 2025. Les exportations vers les États-Unis ont chuté, mais la baisse a été compensée par le reste du monde. En parallèle, les importations n'ont progressé que modérément. En mars 2026, le gouvernement a annoncé viser une croissance annuelle comprise entre « 4,5% et 5,0% » en 2026.

POLITIQUE DE GESTION

Deux pics de volatilité ont toutefois marqué la période : le premier en avril 2025, lié aux annonces sur les droits de douane américains, le second en mars 2026, après l'éclatement de la guerre en Iran.
À la suite de l'éclatement de la guerre en Iran le 27 février 2026, le transport maritime dans le détroit d'Ormuz s'est retrouvé paralysé, ce qui a fortement perturbé les flux énergétiques et provoqué une envolée des prix du pétrole et du gaz. Sur le seul mois de mars 2026, le Brent a progressé de plus de 63%, le gaz naturel européen de 59% et le gaz naturel asiatique de 94%, portant les glissements annuels à respectivement +58%, +24% et +66%.

La flambée des prix de l'énergie s'est traduite par une révision à la hausse des anticipations de taux directeurs aux États-Unis et en Europe, provoquant un mouvement généralisé de hausse des taux d'intérêt. Celui-ci n'a toutefois pas complètement effacé les gains enregistrés par les marchés obligataires européens au cours de l'année passée : +1,2% pour les obligations souveraines européennes, +1,9% pour l'Investment grade, +2,8% pour le High Yield et +6,4% pour les subordonnées financières AT1.

L'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient a soutenu le dollar, en cohérence avec la montée de l'aversion pour le risque et sa corrélation positive aux prix du pétrole sur les dernières années. Le mouvement a toutefois été relativement limité. Sur l'ensemble de l'année passée, l'euro s'apprécie de +6,8% face au dollar, de +13,1% contre le yen et de +4,3% contre la livre sterling, tandis qu'il se déprécie de -3,4% contre le franc suisse.

A l'exception de la trésorerie, le portefeuille demeure composé exclusivement d'émissions gouvernementales dont la répartition a évolué la marge. A fin mars 2026, plus de la moitié du portefeuille est investi sur des emprunts d'Etat américains non couverts du risque de change. Le poids des emprunts d'Etat anglais également non couverts du risque de change est de 6% et celui des emprunts d'Etats zone euro de 36%.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.625% 30-11-26	-	1 876 428,84
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 15-05-32	1 119 868,76	229 843,93
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.375% 15-05-29	81 212,71	1 233 671,78
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.0% 15-02-49	-	865 754,86
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 4.25% 04-07-39	458 204,38	289 301,59
US TREASURY 2,75% 15/08/2042	-	560 041,23
US TREASURY N/B	-	528 270,03
UKT 1 3/4 09/07/37	-	462 323,96
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.9% 15-02-36	300 375,00	148 683,77
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	-	436 482,35

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
o Prêts de titres : -
o Emprunt de titres : -
o Prises en pensions : -
o Mises en pensions : -

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
o Change à terme : -
o Future : -
o Options : -
o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	**-**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	**-**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	**-**
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	**-**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES
Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.
L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION
L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE
Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)
Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :
- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul retenue est la VaR Absolue.
Niveau maximum de VaR mensuelle : 6,90%
Niveau minimum de VaR mensuelle : 3,64%.
Niveau moyen de VaR mensuelle : 5,00%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la règlementation applicable.

Population au 31/12/2025 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2025 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2025 en €	Rémunération variable au titre de 2025 (cash payé en 2026 et différé attribué en 2026) en €
238	24 995 970	30 680 419

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2025 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 039 718
Autres	65	29 528 336
Total	**68**	**35 568 054**

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026

LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.10.09 10:43:22 +02:00

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**-**	**-**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**8 618 189,96**	**16 962 924,34**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 618 189,96	16 962 924,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**-**	**-**
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	**-**	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	**-**	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**8 618 189,96**	**16 962 924,34**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**148 683,77**	**-**
Comptes financiers	**37 765,74**	**164 338,82**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**186 449,51**	**164 338,82**
Total de l'actif I+II	**8 804 639,47**	**17 127 263,16**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	9 000 444,64	16 589 147,17
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-205 843,09	529 811,05
Capitaux propres I	**8 794 601,55**	**17 118 958,22**
Passifs de financement II (*)	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**8 794 601,55**	**17 118 958,22**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts (C) (*)	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	10 037,92	8 304,94
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	**10 037,92**	**8 304,94**
Total Passifs : I+II+III+IV	**8 804 639,47**	**17 127 263,16**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	-1 562,50	-
Produits sur obligations	296 536,88	837 907,94
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	3 060,93	15 491,49
Sous-total produits sur opérations financières	**298 035,31**	**853 399,43**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-**	**-**
Total revenus financiers nets (A)	**298 035,31**	**853 399,43**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-69 563,94	-177 258,46
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-69 563,94**	**-177 258,46**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**228 471,37**	**676 140,97**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-83 135,71**	**-350 301,68**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**145 335,66**	**325 839,29**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-479 421,73	520 239,16
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-479 421,73**	**520 239,16**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**172 237,47**	**-283 795,35**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-307 184,26**	**236 443,81**

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-131 284,24	217 880,46
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	1 806,32	-3 304,77
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-129 477,92**	**214 575,69**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**85 483,43**	**-247 047,74**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-43 994,49**	**-32 472,05**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V (*)	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**-205 843,09**	**529 811,05**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l’OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L’objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : €STR Capitalisé + 2,00%. L’indicateur de référence est exprimé en EUR.

Le prospectus / règlement de l’OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Actif net en EUR	26 288 830,84	75 652 289,93	42 179 405,38	17 118 958,22	8 794 601,55
Nombre de titres	149 647,000	455 101,360	248 882,651	97 879,655	51 460,048
Valeur liquidative unitaire	175,67	166,23	169,47	174,89	170,90
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,87	-1,24	-4,45	2,41	-5,96
Capitalisation unitaire sur revenu	2,29	2,01	2,92	3,32	2,82

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.
Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les OPC datés. Pendant la période de souscription l'OPC sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture de l'OPC au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :
- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.
Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :
o type « titres de créance négociables » :
Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC** : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

- Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.
- Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

$$\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{\text{365 (ou 366 les années bissextiles)}}$$

- Ces montant est alors enregistré au compte de résultat du FCP et versé intégralement à la société de gestion.

- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement du FCP et notamment :
 - de la gestion financière ;
 - de la gestion administrative et comptable ;
 - de la prestation du dépositaire ;
 - des autres frais de fonctionnement :
 - honoraires des commissaires aux comptes ;
 - publications légales (Balo, Petites Affiches, etc…) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction.

Frais applicables jusqu'au 01/10/2025 :

Frais facturés à l'OPC	***Assiette***	***Part***	***Taux Barème (TTC maximum)***
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par LAZARD Frères Gestion	FR0010753616	0,465%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à la part	0,035%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à la part	Néant
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçue par la société de gestion et de 0 à 100% perçue par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à la part	Néant
Commission de sur-performance	Actif net	FR0010753616	20% de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence

Frais applicables à partir du 01/10/2025 :

Frais facturés à l'OPC	***Assiette***	***Part***	***Taux Barème (TTC maximum)***
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par LAZARD Frères Gestion	FR0010753616	0,465%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à la part	0,10%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à la part	Néant
Commission de sur-performance	Actif net	FR0010753616	20% de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

Dans le cas où la société de gestion a conclu un accord de commercialisation de l'OPC, une partie des frais de gestion financière peut être rétrocédée au commercialisateur de l'OPC.

Ces commissions sont calculées comme un pourcentage des frais de gestion financière de la classe de part ou action considérée.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :
- Les frais et coûts d'enregistrement et de référencement,
- Les frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs…),
- Les frais et coûts des données,
- Les frais de commissariat aux comptes,
- Les frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte,
- Les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable,
- Les frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC,
- Les frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de mise en oeuvre des politiques de vote aux Assemblées Générales…)
- Les frais et coûts opérationnels
- Les frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part ou action considérée.

Ces frais de fonctionnement et autres services font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,10%.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux, le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.
A l'exception des frais d'intermédiation, des frais de gestion comptable et des frais de dépositaire, l'ensemble des frais évoqués ci-dessus est perçu dans le cadre de la société en participation, qui depuis 1995 assure entre Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion SAS la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et à l'exécution des mouvements sur les valeurs en portefeuille.

Tous les revenus résultant des techniques de gestion efficace du portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPC.
Tous les coûts et frais relatifs à ces techniques de gestion sont pris en charge par l'OPC.

Pour plus d'informations, les investisseurs pourront se reporter au rapport annuel.

Détail du calcul de la commission de surperformance :
La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.
Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul
Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque part de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par la part de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de la part de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence
Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation
La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/04/2022.
A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- La part de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- La part de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement
A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de la part de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation
La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.
La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31/03/2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables
Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :
Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :
Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :
Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**17 118 958,22**	**42 179 405,38**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	267 315,93	415 593,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 211 244,32	-26 886 996,03
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	228 471,37	676 140,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-479 421,73	520 239,16
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-129 477,92	214 575,69
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**8 794 601,55**	**17 118 958,22**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 578,000	267 315,93
Parts rachetées durant l'exercice	-47 997,607	-8 211 244,32
Solde net des souscriptions/rachats	-46 419,607	-7 943 928,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 460,048	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES FR0010753616	Capitalisation	Capitalisation	EUR	8 794 601,55	51 460,048	170,90

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**-**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	8 618,19	8 618,19	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	37,77	-	-	-	37,77
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		**8 618,19**	**-**	**-**	**37,77**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	344,28	2 134,24	976,40	2 473,82	2 689,45
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	37,77	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**37,77**	**-**	**344,28**	**2 134,24**	**976,40**	**2 473,82**	**2 689,45**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 895,94	494,60	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8,14	0,40	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**4 904,08**	**495,00**	**-**	**-**	**-**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	8 618,19	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**8 618,19**	**-**	**-**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2026
Créances		
	Ventes à règlement différé	148 683,77
Total des créances		**148 683,77**
Dettes		
	Rachats à payer	5 131,20
	Frais de gestion fixe	4 906,72
Total des dettes		**10 037,92**
Total des créances et des dettes		**138 645,85**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2026
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	69 563,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2026
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			-
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			**-**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**145 335,66**	**325 839,29**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	**145 335,66**	**325 839,29**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**145 335,66**	**325 839,29**

Part LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**145 335,66**	**325 839,29**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter ()**	**145 335,66**	**325 839,29**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**145 335,66**	**325 839,29**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	145 335,66	325 839,29
Total	**145 335,66**	**325 839,29**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-307 184,26**	**236 443,81**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-307 184,26**	**236 443,81**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-307 184,26**	**236 443,81**

Part LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-307 184,26**	**236 443,81**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter ()**	**-307 184,26**	**236 443,81**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-307 184,26**	**236 443,81**
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-307 184,26	236 443,81
Total	**-307 184,26**	**236 443,81**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**8 618 189,96**	**97,99**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**8 618 189,96**	**97,99**
Services aux collectivités			**8 618 189,96**	**97,99**
ANGLETERRE 4.25% 07/12/55	GBP	50 000	47 424,59	0,54
AUST GOVE BON 4.15% 15-03-37	EUR	50 000	53 617,83	0,61
AUSTRIA GOVERNMENT BONDT 2.1% 20-09-17	EUR	75 000	45 698,00	0,52
BELGIQUE 3.75% 22/06/2045	EUR	100 000	98 019,31	1,11
BTPS 2.7 03/01/47	EUR	150 000	115 876,92	1,32
BUNDSOBLIGATION 0.0% 16-04-27	EUR	50 000	48 711,00	0,55
DBR 2 1/2 08/15/46	EUR	75 000	66 259,38	0,75
EUROPEAN UNION 2.0% 04-10-27	EUR	450 000	449 762,86	5,11
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15-09-31	EUR	150 000	128 633,48	1,46
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-28	EUR	50 000	47 517,80	0,54
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-52	EUR	150 000	67 184,39	0,76
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	EUR	100 000	93 184,90	1,06
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.7% 25-02-31	EUR	50 000	49 144,15	0,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-05-33	EUR	190 000	189 736,63	2,16
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-33	EUR	350 000	325 661,15	3,70
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	EUR	225 000	226 601,91	2,58
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.0% 01-08-39	EUR	150 000	165 016,09	1,88
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.475% 18-10-30	EUR	250 000	225 903,82	2,57
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.9% 15-02-36	EUR	150 000	149 673,68	1,70
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 4.25% 04-07-39	EUR	150 000	171 258,18	1,95
REPU DE SLOV 3.125% 07-08-45	EUR	50 000	45 607,09	0,52
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.5% 31-10-31	EUR	330 000	288 633,14	3,28
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	25 000	16 429,98	0,19
SPAIN GOVERNMENT BOND 4.2% 31-01-37	EUR	150 000	159 521,13	1,81
UKT 1 3/4 09/07/37	GBP	250 000	205 726,75	2,34
UNITED KINGDOM GILT 0.625% 22-10-50	GBP	50 000	20 109,27	0,23
UNITED KINGDOM GILT 1.25% 22-10-41	GBP	50 000	33 308,28	0,38
UNITED KINGDOM GILT 1.5% 22-07-47	GBP	50 000	28 861,41	0,33
UNITED KINGDOM GILT 4.0% 22-10-31	GBP	140 000	159 168,04	1,81
UNITED STATES OF AMERICA 3.0% 15/11/2044	USD	120 000	80 896,81	0,92
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.625% 30-11-26	USD	400 000	344 279,27	3,91
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.375% 15-05-29	USD	725 000	608 168,99	6,92
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 15-05-32	USD	1 500 000	1 232 316,85	14,01
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3.0% 15-02-49	USD	850 000	541 170,87	6,15
US TREASURY 2,75% 15/08/2042	USD	500 000	333 118,06	3,79
US TREASURY 4,375% 15/05/2040	USD	460 000	394 337,29	4,48
US TREASURY N/B	USD	1 650 000	1 361 650,66	15,49
Total			**8 618 189,96**	**97,99**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	8 618 189,96
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	186 449,51
Autres passifs (-)	-10 037,92
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**8 794 601,55**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES	EUR	51 460,048	170,90

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
Lazard Stratégies Obligataires

LAZARD FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Stratégies Obligataires
Code ISIN :	FR0010753616
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	01/04/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 29/05/2009 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :
L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : €STR Capitalisé + 2,00%. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.
Sous la responsabilité de Lazard Frères Gestion, la gestion financière de l'OPC est déléguée à Lazard Asset Management (Deutschland) GmbH. La réalisation de cet objectif de gestion passe par une allocation dynamique de différentes stratégies obligataires impliquant une gestion du risque de taux, de crédit et de change. Ces stratégies peuvent être utilisées dans le temps de façon séparée ou combinée afin de tirer avantage d'un différentiel de rendement. Les investissements sont réalisés sans contrainte de notation ; ceux-ci peuvent être non notés, notés investment grade (par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion), ou notés spéculative/high yield (par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). Les obligations sont émises par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou sont issues d'émissions cotées sur une bourse d'un pays de l'OCDE. Les devises autres que l'Euro sur lesquelles le FCP peut s'exposer sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), le yen (YEN) et le francs suisse (CHF). L'exposition au risque de taux (sensibilité) est gérée dans une fourchette de -8 à 8.

Par dérogation aux ratios 5-10-40, le gestionnaire pourra investir pour plus de 35% de l'actif de l'OPC dans des titres financiers garantis par les Etats-Unis.

Le portefeuille est composé :
- d'obligations et de titres de créances libellés en EUR, USD, GBP, YEN, CHF, émis et/ou cotés sur une place d'un pays membre de l'OCDE, de tout rang de subordination à hauteur de 100% maximum de l'actif net ;
- d'obligations convertibles en actions à hauteur de 20% maximum de l'actif net ;
- d'actions préférentielles dans la mesure où elles peuvent s'analyser comme des dettes super-subordonnées à hauteur de 10% maximum de l'actif net ;
- d'OPCVM ou de FIA monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français à hauteur de 10% maximum de l'actif net, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC (ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion) ;
- d'actions ordinaires à hauteur de 5% maximum de l'actif net. Il ne s'agit pas concernant ces dernières d'investissement actif mais d'actions issues de restructuration de dettes ;
- en véhicules de titrisation libellés en euro dans la limite de 10% maximum de l'actif net ;
- l'exposition globale action, ne dépassera pas les 10%,maximum de l'actif net.

Le portefeuille peut être investi à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.
Dans la limite d'une fois l'actif net, sans recherche de surexposition, le FCP peut utiliser des futures de change et de taux, des swaps de change et de taux, des options de change et sur taux et des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif), négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille.
Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :
L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :
3 ans

- Risque de liquidité
- Risque de crédit
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 340 €	7 650 €
	Rendement annuel moyen	-26,6%	-8,5%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 880 €	8 580 €
	Rendement annuel moyen	-11,2%	-5,0%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	9 880 €	9 790 €
	Rendement annuel moyen	-1,2%	-0,7%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 740 €	10 870 €
	Rendement annuel moyen	7,4%	2,8%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2018 - 31/01/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 - 31/03/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 - 31/03/2020

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	165 €	295 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,7%	1,0% chaque année

() Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,3% avant déduction des coûts et de -0,7% après cette déduction.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 100 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	56 €
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €

Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence Indicateur de référence : €STR Capitalisé + 2,00% 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates") ainsi qu'un dispositif d'extension des délais de préavis. Veuillez vous référer au point 15 du prospectus. Pour l'OPC, le plafonnement des rachats peut être appliqué par la société de gestion lorsque le seuil de 5% de l'actif net est atteint.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestio

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES
Identifiant d'entité juridique : 96950048KGCNWGVRJW52

Investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cet investissement ne cause pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés ou non sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%**

☒ **Non**

☐ **Il promouvait des caractéristiques Environnementales/Sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il comprenait une proportion de ___ % d'investissements durables**

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ **Il promeut des caractéristiques E/S, mais n'a réalisé aucun investissement durable**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de la période de douze mois close en mars 2026, le Fonds a cherché à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales par la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, son analyse des titres et le processus d'intégration ESG décrit ci-dessous. Les caractéristiques environnementales promues étaient l'empreinte carbone par habitant, l'empreinte carbone rapportée au PIB, l'indice de performance environnementale, l'ODD 6 (eau propre et assainissement), l'ODD 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Les caractéristiques sociales promues étaient l'indice de développement humain et l'ODD 10 (réduction des inégalités). Le Fonds a également cherché à exclure les émetteurs souverains ne respectant pas le seuil requis dans le cadre de l'évaluation souveraine propriétaire du Gestionnaire, et à maintenir le taux minimal de couverture de l'analyse extra-financière fixé dans les informations précontractuelles du Fonds.

Le Fonds a atteint ces caractéristiques environnementales/sociales au cours de la période concernée, comme expliqué plus en détail dans la section ci-dessous relative aux indicateurs de durabilité du Fonds.

Le Fonds n'utilise pas d'indice de référence pour déterminer s'il atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité mesurent dans quelle mesure les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Comment les indicateurs de durabilité ont-ils évolué ?**

Les indicateurs de durabilité du Fonds ont évolué comme suit :

1. Les émetteurs souverains ont été évalués à l'aide du cadre propriétaire du Gestionnaire, le Lazard Sovereign Scoring (LSS), qui couvre 122 pays. La qualité globale et la tendance de chaque pays sont évaluées sur la base d'une analyse approfondie de 29 facteurs, comprenant des facteurs économiques et non économiques fondamentaux, dont 15 évaluent directement des aspects environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Seules des données publiquement disponibles sont utilisées, issues de classements, notations et bases de données officiels et supranationaux, ainsi que de données par pays relatives à

certains objectifs de développement durable des Nations unies. Les facteurs ESG représentaient environ 33% de l'évaluation globale de la qualité d'un pays. y.

2. Sur la période de référence, le taux moyen d'exclusion des émetteurs souverains à l'issue de l'analyse ESG s'est élevé à 24,6%.
3. Le Fonds n'était exposé à aucun émetteur exclu au titre des critères d'exclusion du Fonds, à savoir les armes controversées (mines antipersonnel, munitions à sous-munitions, armes biologiques et chimiques), les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies, le tabac, le charbon thermique, et les juridictions figurant sur la liste du GAFI des juridictions fiscales non coopératives.
4. Sur la période de référence, l'exposition du Fonds aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles s'est élevée en moyenne à 0%.
5. Sur la période de référence, le taux d'analyse extra-financière des investissements du Fonds s'est élevé en moyenne à 99% de l'actif total, au regard des seuils minimaux fixés dans la section relative aux actions entreprises ci-dessous.

Tableau de performance des PAI

Indicateur	Période actuelle
Intensité GES (valeur de l'indicateur d'intensité GES 31170)	N/A
Pays bénéficiaires des investissements faisant l'objet de violations sociales (%) ‡	N/A
Pays bénéficiaires des investissements faisant l'objet de violations sociales (nombre) ‡	N/A

Données au 31 mars 2026, sur la base d'une moyenne mobile sur douze mois.

Les données mentionnées dans le présent document peuvent ne pas être disponibles pour l'ensemble des émetteurs du portefeuille et sont limitées aux données fournies par le prestataire source. Ces informations peuvent ne plus être à jour. Les données fournies proviennent de sources jugées fiables par le Gestionnaire lorsqu'elles ne sont pas d'origine interne. Toutefois, Lazard ne garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité de ces données, qui ne doivent pas être considérées comme fiables ni comme représentatives des caractéristiques futures du portefeuille. Les méthodologies de calcul de certains indicateurs de Principales Incidences Négatives (PAI) figurent dans les normes techniques de réglementation de l'UE (« RTS ») et sont susceptibles d'évoluer. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Source : Morningstar — Les informations, méthodologies, outils, notations, données et opinions liés à l'ESG contenus ou reflétés dans le présent document ne sont ni destinés ni adressés à des clients ou utilisateurs basés en Inde, et leur distribution à des personnes physiques ou entités résidentes en Inde n'est pas autorisée ; Morningstar décline toute responsabilité à cet égard quant aux actions de tiers. © 2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ni diffusées ; et (3) ne sont garanties ni exactes, ni complètes, ni actuelles. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des dommages ou pertes résultant de l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

‡ Source : ISS.

- **…et par rapport aux périodes précédentes ?**

Veuillez vous reporter à l'annexe périodique de l'exercice clos le 31 mars 2025, publiée avec le rapport annuel du Fonds.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A. Le Fonds n'a réalisé aucun investissement durable.

- **En quoi les investissements durables partiellement réalisés par le produit financier n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

N/A. Le Fonds n'a réalisé aucun investissement durable.

- **Comment les indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

 N/A.

- **Les investissements durables étaient-ils alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

 N/A.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la taxinomie ne doivent pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE ; ce principe est assorti de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE

relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit également causer de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité selon plusieurs méthodes au cours de la période de référence.

Exclusions

Par le biais d'exclusions normatives, sectorielles et géographiques appliquées en amont des décisions d'investissement, les investissements dans certaines entreprises et certains pays ont été évités, atténuant ainsi les incidences négatives potentielles en matière de durabilité. Ces exclusions couvraient les armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques), les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies, le tabac, le charbon thermique, et les juridictions figurant sur la liste du GAFI des juridictions fiscales non coopératives. Les critères d'exclusion spécifiques sont disponibles dans les informations précontractuelles applicables du Fonds.

Intégration ESG et diligence raisonnable en matière d'investissement

Les enjeux environnementaux et sociaux significatifs pris en compte dans les indicateurs PAI obligatoires ont été intégrés dans les travaux de recherche propriétaires du Gestionnaire au cours de la période, en tenant compte des facteurs sectoriels, géographiques et autres susceptibles d'influer sur la matérialité et la pertinence de chaque PAI pour chaque investissement. Ces indicateurs sont intégrés dans les grilles d'analyse ESG internes complétées par les gérants-analystes pour chaque titre suivi, et la notation ESG qui en résulte alimente le processus de sélection des émetteurs ainsi que les décisions de pondération du portefeuille. Lorsque la couverture de l'univers d'investissement est insuffisante pour un indicateur donné, un critère de substitution peut exceptionnellement être utilisé ; toute substitution de ce type fait l'objet d'un examen indépendant par la fonction Risques et Conformité. En intégrant ces considérations ESG dans le processus d'investissement, le Gestionnaire peut réduire ou éviter les incidences négatives potentielles des investissements en matière de durabilité.

Activités d'engagement actionnarial

Bien que l'engagement ne soit pas directement lié aux caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques du Fonds, le Gestionnaire peut prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité par le biais d'activités d'engagement menées auprès des émetteurs de l'univers investissable au cours de la période.

De plus amples informations sur les PAI figurent dans les informations précontractuelles applicables du Fonds.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence, qui est : du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
1. US TREAS 0.625 11-27	Administration publique	12.62%	États-Unis
2. US TREAS 1.625 11-26	Administration publique	10.86%	États-Unis
3. US TREAS 2.375 05-29	Administration publique	9.12%	États-Unis
4. US TREAS 2.875 05-29	Administration publique	6.88%	États-Unis
5. US TREAS 3.0 02-49	Administration publique	6.36%	États-Unis
6. US TREAS 2.75 08-42	Administration publique	5.06%	États-Unis

[quinze principaux investissements : nom, secteur, % des actifs, pays]

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Pondération
Obligations souveraines	[_%]
Liquidités et fonds monétaires	[_%]

Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : [: __%].

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à une électricité entièrement renouvelable ou à des combustibles bas carbone d'ici la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté et de gestion des déchets.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A. Le Fonds n'a réalisé aucun investissement durable. Le Fonds était donc aligné à 0 % sur les objectifs de la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

☐ **Oui**

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

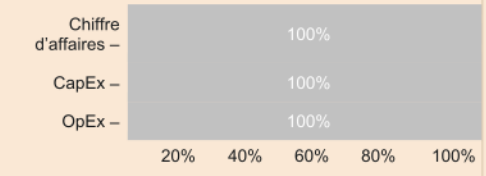
Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un autre objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en part : du chiffre d'affaires, qui reflète le caractère « vert » actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ; des dépenses d'investissement (CapEx), qui montrent les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pertinents pour une transition vers une économie verte ; des dépenses d'exploitation (OpEx), qui reflètent les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

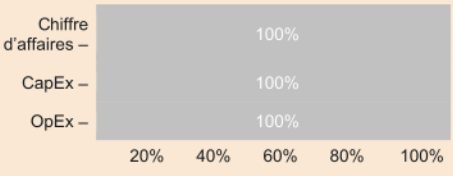
Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. En l'absence de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxinomie des obligations souveraines, le premier graphique présente l'alignement sur la taxinomie par rapport à l'ensemble des investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique présente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Alignement des investissements sur la taxinomie obligations souveraines incluses*



- Aligné sur la taxinomie : gaz fossile
- Aligné sur la taxinomie : nucléaire
- Aligné sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non aligné sur la taxinomie

Alignement des investissements sur la taxinomie hors obligations souveraines*



- Aligné sur la taxinomie : gaz fossile
- Aligné sur la taxinomie : nucléaire
- Aligné sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
- Non aligné sur la taxinomie

Ce graphique représente des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent l'ensemble des expositions souveraines*

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives bas carbone et dont, entre autres, les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

À la date d'établissement du présent document, le Gestionnaire ne dispose pas des données nécessaires pour identifier la part des activités transitoires ou habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A.

Les investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle a été la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A. Le Fonds n'a réalisé aucun investissement durable.

Quelle a été la part des investissements durables sur le plan social ?

N/A. Le Fonds n'a réalisé aucun investissement durable.

Quels investissements étaient inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

« #2 Autres » incluait les autres investissements et instruments du Fonds ne pouvant être alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds. Il s'agissait notamment de fonds monétaires, de liquidités et d'équivalents de liquidités, utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de liquidité. Sur la période de référence, l'allocation « #2 Autres » a représenté en moyenne [D13: __%] des investissements du Fonds.

Quelles actions ont été entreprises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la période de référence, le Gestionnaire a intégré des considérations ESG dans ses travaux de recherche et sa diligence raisonnable en matière d'investissement, en sélectionnant des investissements permettant de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales pertinentes du Fonds sur la base de la stratégie d'investissement spécifique et en appliquant les critères contraignants fixés dans les informations précontractuelles du Fonds. En particulier, les éléments suivants ont été respectés.

Taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements du Fonds, selon les catégories d'investissement du Fonds, a été maintenu au-dessus de :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations ayant leur siège dans des pays développés, les titres de créance et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une notation de crédit « investment grade », et la dette souveraine émise par des pays développés ;
- 75 % pour les actions émises par des grandes capitalisations ayant leur siège dans des pays émergents, les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créance et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une notation de crédit « high yield », et la dette souveraine émise par des pays émergents.

Ces taux sont exprimés en pourcentage de l'actif total. Sur la période de référence, le taux d'analyse extra-financière s'est élevé en moyenne à [__%].

Exclusions ESG au sein du portefeuille

Sur la période de référence, le taux moyen d'exclusion des émetteurs souverains à l'issue de l'analyse ESG s'est élevé à [__%].

Par ailleurs, le Gestionnaire applique les exclusions suivantes en amont des décisions d'investissement :

- des exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- des exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique) ;
- des exclusions géographiques (liste du GAFI des juridictions fiscales non coopératives).

Engagement actionnarial

Bien que l'engagement ne soit pas directement lié aux caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques du Fonds, le Gestionnaire peut avoir mené certaines activités d'engagement, par un dialogue constructif avec des représentants de la direction générale, afin de partager son point de vue lorsque l'occasion se présente et de soutenir les sociétés engagées dans des changements positifs. Le Gestionnaire cherche à intégrer les enseignements tirés de ces activités d'engagement dans ses décisions d'investissement, et réciproquement, afin de renforcer la valeur à long terme.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Fonds n'a désigné aucun indice comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

N/A.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

N/A.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N/A.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

N/A.